

SERVICE PUBLIC FEDERAL  
MOBILITE ET TRANSPORTS  
M. J. de Maeyer  
Rue du Noyer, 54  
1030 Bruxelles

V/Réf. : fl/TIW/VII.3.12/72846  
N/Réf. : AVL/AH/Bsa-2.3/S348  
Annexe : le dossier suit

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Cité Moderne. Réalisation de sondages et d'analyses préalables dans le cadre du projet de restauration de l'immeuble situé place des Coopérateurs, 17-21.

*Dossier traité par M. E. Pauporte*

En réponse à votre courrier du 30/04/2004 concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques de notre Commission, émises en sa séance du 26/05/04.

La demande concerne l'immeuble situé place des Coopérateurs à la Cité Moderne pour lequel un projet global de restauration est en cours d'élaboration. Le bâtiment fut une des dernières constructions de la cité et peut être considéré comme le fruit des expériences acquises par l'architecte V. Bourgeois et l'entrepreneur Verhaeghe au cours de cette entreprise. Ceci peut expliquer certains écarts qui apparaissent entre le cahier des charges général de la Cité Moderne et la réalisation en question.

Le dossier soumis à l'avis de la Commission comprend des études préliminaires, un état des lieux du bâtiment, ainsi que le cahier des charges relatif aux sondages à réaliser. Il s'agit de sondages et d'analyses scientifiques (en partie destructifs) nécessaires à l'élaboration du projet de restauration.

La C.R.M.S. félicite le maître d'ouvrage de faire réaliser une phase d'études préalables et de la qualité du travail réalisé jusqu'à présent. Elle approuve la nature et le nombre de sondages à réaliser. Elle demande toutefois que leur mise en œuvre soit dirigée de manière concrète et ponctuelle (localisation, type de résultats attendus, etc.) pour que leurs résultats contribuent réellement aux solutions à rechercher. Ceci suppose d'élaborer une hypothèse d'explication de l'ensemble des désordres déjà constatés alors que le dossier se limite à faire l'inventaire des pathologies. La Commission émet donc un avis favorable sur la demande, sous réserve que le

bureau d'étude soit étroitement lié à la réalisation des interventions prévues dans le cahier des charges.

Tel que mentionné dans le dossier (chapitre A, 7/7), l'analyse des archives de la Cité Moderne relative à la période 1930-2003 reste en grande partie à effectuer. La C.R.M.S. demande que le bureau d'étude soit chargé de cette mission de manière à pouvoir coordonner les recherches dirigées en archives avec la mise en oeuvre des sondages et l'élaboration du projet de restauration.

Elle demande également de poursuivre les recherches concernant l'évolution des fenêtres en verre coloré pour arriver à des propositions de restauration cohérentes.

Enfin, par rapport à l'article (01)200 du cahier des charges, et dans le cadre de l'examen des résultats des sondages par la C.R.M.S., celle-ci demande de pouvoir disposer de deux exemplaires du dossier. L'un des deux sera joint à l'avis et restitué au demandeur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (cellule travaux)